

**FICHE 3 : «VIOLENCES SEXUELLES, VIOLENCES GRAVES ENTRE ELEVES,
ENTRE ELEVES ET ADULTES »**

A FAIRE

- L'agression vient de se produire
 - . Protéger la victime, ne pas la laisser seule
 - . Isoler l'agresseur de la victime, le surveiller
 - . Contacter le directeur
 - . Appeler le 15 (SAMU) et le 17 (Police/Gendarmerie), si besoin
 - . Faire le signalement au Procureur de la République avec copie à la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) : voir annuaire.
 - . Informer l' IEN
 - date des faits
 - nature
 - lieu
 - victimeEt joindre l'équipe médico-sociale du secteur
 - . Appeler la famille de la victime
 - . Réunir la cellule de crise pour décider des informations à donner dans l'établissement, pour prendre en charge les éventuels témoins

- L'agression est ancienne
 - . Joindre l'équipe médico-sociale du secteur
 - . Faire le signalement au Procureur de la République avec copie à la CRIP
 - . Informer l' IEN
 - date des faits
 - nature
 - lieu
 - victime

ATTENTION !

- . Ne pas interroger la victime
- . Ne pas interroger l'agresseur
- . Ne pas investiguer
- . Ne pas entraver le travail de la gendarmerie, de la police, le cours de la justice.
- . Ne pas répondre aux médias : ceux-ci doivent contacter l' IEN